

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION

Réservation :

La réservation devient effective qu'après signature du contrat et le versement de l'acompte (30 % du montant du séjour).

Dès réception de ce contrat et de votre règlement, une confirmation de réservation vous sera délivrée. Celle-ci devra être présentée lors de votre arrivée.

Arrivée :

Les locations sont disponibles entre 16 heures et jusqu'à 18h30 maximum.

La validité de la location, de l'emplacement est limitée à 24 heures après la date d'arrivée définie dans le contrat de location.

Au delà l'emplacement sera libre à la location.

Départ :

Le client doit restituer les locaux dans l'état où il les a trouvés :

Rangements des objets, remise en place des meubles, sols propres, le ménage complet du bien loué.

Utilisations des lieux :

Le client jouit de la location d'une manière paisible et en fait bon usage, conformément à la destination des lieux.

A son départ le client s'engage à rendre la location aussi propre qu'il l'a trouvée.

Toutes réparations rendues nécessaires par la négligence ou une mauvaise utilisation en cours de la location seront à la charge du client, tant dans les locaux que sur l'ensemble de la propriété.

Nombre de personnes

Le nombre de personnes utilisant la location ne peut être supérieur à la capacité d'accueil maximum définie dans la fiche descriptive.

Règlement solde du séjour :

Solde 15 jours avant la date d'arrivée.

En cas de séjour écourté (à l'arrivée ou au départ) le prix correspondant au coût de l'hébergement sur la durée complète prévue au présent contrat reste intégralement acquis au loueur.

ANNULATION :

- L'annulation intervient plus de 16 jours avant la date prévue de votre arrivée, un montant égal à 20% du coût du séjour sera retenu.

- L'annulation intervient moins de 16 jours avant la date prévue de votre arrivée ou si vous ne vous présentez pas, le montant total de votre séjour sera retenu.

Dans ce cas le présent contrat devient nul et le loueur peut disposer du bien.

Toute annulation faite par le client doit être notifiée par lettre, télécopie ou message internet.

Tout client est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du parc. Il appartient au client de s'assurer, le parc décline toutes responsabilités en cas de vol, incendie, intempéries et en cas d'incidents relevant de la responsabilité civile du client.